

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 1802-03

L'an deux mil Dix - Huit, le SEIZE février à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13+1 proc

Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Edith LONCHAMPT – Christian
DI MARTINO – Joëlle JACOB – Patrice MARTIN – Michel CORSINI –
Fabienne GALLI – Fabrice FONTAINE – Karine GAGES DEMAIN –
Peggy DALMAS – Sandrine BARRALIS – Françoise RUSSO

Objet : Désignation d'un
Délégué au Comité du Syndicat

Départemental de l'Electricité
et du Gaz
S.D.E.G

Absent excusé : Jean-Marc BLANIC
Absent : Frédéric JEANROY

Secrétaire : Fabienne GALLI

Assesseurs : Sandrine BARRALIS – Karine FAGES DEMAIN

Monsieur le Maire Demande à l'Assemblée si celle – ci est d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret.
Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide de voter à main levée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la circulaire n° 74-425 du 25 septembre 1974 – Section 2,
paragraphe 11-202, stipule que le délégué communal au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz suit le
sort de ce Comité quant à la durée de son mandat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.)

Sont Candidats :

Délégué titulaire : Christian DI MARTINO

Délégué Suppléant : -----

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Délégué titulaire :

M. Christian DI MARTINO, demeurant 357 Chemin du Saut de MILLO à CANTARON, est désigné par TREIZE
voix POUR et UNE Abstention, Délégué titulaire

Délégué Suppléant : Pas de candidat

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA